

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

Engagement n° 2 :

Quels sont les critères utilisés par le Distributeur aux fins de l'évaluation de la demande de dépôt en 2012. (Demandé par la FCEI)

Réponse à l'engagement n° 2 :

Le Distributeur analyse le risque d'un client commercial en fonction des éléments suivants :

- **l'historique de paiement des deux dernières années ;**
- **le solde échu ;**
- **l'âge du compte ;**
- **la présence de signaux précurseurs pouvant suggérer un accroissement du risque de crédit du client, notamment :**
 - **une cote défavorable d'une agence de notation reconnue ;**
 - **une fiche de crédit défavorable ;**
 - **des informations concernant le client dans les médias ;**
 - **l'existence de recours judiciaires contre le client pouvant mettre en péril sa survie ;**
 - **une analyse défavorable des états financiers disponibles.**